Journal Municipal

Volume 28, Numéro 10
Octobre 2023

Municipalité de ST-JEAN-DE-DIEU

Sommaire

Le conseil en bref… 1
Appel d'offres public – Fourgonnette usagée 2
Taxes municipales - 4e versement.....2
BINGO de la Fabrique de St-Jean-de-Dieu.....3
Info-Fermières.....3
Cartes de membre – Club des 50 ans et plus! 3
Passeport johannois – Gagnants du tirage… 3
Message Chambre de commerce.....3
Édition du journal municipal du 150e .....p.1 à p.4
Info – Club de patinage artistique 5
Semaine de la proche aidance… 5
Consultation auprès des 50 ans et plus ! 6
Info-Loisirs 7
Dimanche le 5 novembre, on recule l'heure! 7
La Gériatrie sociale – Au service des aînés(es) 7
Garage et abri d'auto temporaire.....8
Publicités.....8

LE CONSEIL EN BREF…

La séance du conseil du 10 octobre dernier a débuté par l'approbation des comptes payés et à payer de septembre soit 416 336,85 $ et 81 335,96 $ respectivement.

Le conseil a par la suite adopté une résolution relativement à une émission d'obligations avec la Banque Royale du Canada pour un emprunt par billets en date du 17 octobre 2023 au montant de 542 300 $ au taux de 5,93% sur une période de cinq ans en vertu des règlements d'emprunt no 399 (à renouveler en 2028).

Puis il y a eu adoption du règlement no 462 modifiant le règlement no 261 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Quelques nominations ont eu lieu pour siéger sur les comités suivants en remplacement de leur prédécesseur:

-Voisins solidaires .....François Michaud
-Villa Dubé .....Annie Lévesque-Lauzier

Un comité de préservation du patrimoine bâti a également été formé de quatre (4) membres du conseil soient : Mme Annie Lévesque-Lauzier et MM Jean-Pierre Bélisle et Bruno Gamache. M. Stéphane Rioux siégera sur le comité à titre de membre substitut.

Par la suite, une résolution a été adoptée pour présenter une demande pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique du Québec. Cette demande a été acheminée à la MRC des Basques.

La Municipalité accorde un mandat de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du programme PAVL (pavage du 8e Rang) à la firme Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. La totalité de la dépense sera puisée dans les surplus cumulés non affectés.

L'engagement de M. Patrice Sénéchal à titre de contremaître-opérateur aux travaux publics en date du 30 octobre 2023 a été approuvé par le conseil. Une résolution a également été adoptée afin de procéder à l'engagement d'effectifs pour la période hivernale 2023-2024 en y apportant les ajustements salariaux selon la politique en vigueur.

Puis, le conseil municipal a retenu la proposition de « Les Entreprises Jean D'Auteuil inc. » au montant de 16 407,00 $ plus taxes aux fins de la préparation et la fourniture de 1300 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2023-2024.

Au niveau des travaux de reconstruction du garage municipal, l'ordre de changement ODC 2 et le paiement du décompte progressif no 5 au montant de 510 203,04 $ (taxes comprises) à Marcel Charest et Fils inc. ont été approuvés. De plus, la directive de changement no DC Nº01 concernant la réfection de l'aqueduc et de l'égout pluvial des rues de La Salle et Gauvin Ouest a également fait l'objet d'une

approbation de même que le paiement du décompte progressif no 1 au montant de 590 334,21 $ taxes comprises à l'entreprise Excavation Léo Chouinard et Fils ltée.

Ensuite, la municipalité a donné à l'entreprise Pavage Cabano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réparations d'une partie du pavage de la rue Drapeau et de la 5ème Avenue au montant de 52 381,70 $ plus les taxes applicables.

Aussi, l'achat d'une remorque fermée a été approuvé par le conseil en remplacement de la camionnette de service usagée au prix de 6810,00 $ plus taxes. Enfin, quelques organismes ont reçu un montant totalisant 250,00 $ pour leurs activités et demandes de dons.

APPEL D'OFFRES PUBLIC
VENTE D'UNE FOURGONNETTE USAGÉE

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande des soumissions relativement à la vente du véhicule usagé suivant:

- Une fourgonnette FORD F-E 2011 (fonctionnelle)

Il incombe aux acheteurs éventuels d'inspecter le véhicule mis en vente avant de présenter une offre quelconque. Les inspections doivent être planifiées auprès du responsable désigné, M. Martin Ouellet (418-963-3529).

Le véhicule est vendu avec les imperfections qu'ils comportent et la municipalité ne donne aucune garantie légale au sujet dudit véhicule. L'achat du véhicule se fait donc aux risques et périls de l'acheteur.

Le prix offert doit être un montant brut (toutes les taxes applicables sont en sus). L'acheteur doit récupérer le véhicule dans les trente (30) jours de l'adjudication.

Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 27 octobre 2023, à 11h (heure locale), dans une enveloppe cachetée portant la mention **« Appel d'offres - vente d'une fourgonnette usagée »** à l'attention du directeur général, Marc Morin, au bureau municipal situé à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu
32, Principale Sud
Saint-Jean-de-Dieu (Québec) G0L 3M0

Les soumissions seront ouvertes publiquement, le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05.

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Monsieur Marc Morin
Directeur général

TAXES MUNICIPALES
4E VERSEMENT

Nous vous rappelons que le **4e versement des taxes** municipales sera échu le **31 octobre prochain**.

Vous pouvez effectuer votre paiement de diverses façons : par la poste, dans toutes les caisses populaires et guichets automatiques, par le réseau Accès D ou bien directement au bureau municipal par carte de débit, chèque ou argent.

BINGO !!!
FABRIQUE DE ST-JEAN-DE-DIEU

25 OCTOBRE 2023 à 19 h 30

À LA SALLE ÉDOUARD-D'AUTEUIL AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

GROS LOT !!!

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ENCOURAGEMENT

BIENVENUE À TOUS!

LE COMITÉ DE LA FABRIQUE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

INFO-FERMIÈRES

Le Cercle des fermières tiendra sa réunion mensuelle le mercredi **le 8 novembre2023**.

Nous sommes en période de recrutement, nous acceptons les filles à compter de 14 ans. Si les arts t'intéressent, viens nous rencontrer!

Ginette Levesque, Communication

CARTES DE MEMBRE CLUB DES 50 ANS ET PLUS!

Les cartes de membres du Club des 50 ans et plus de Saint-Jean-de-Dieu sont maintenant disponibles. Vous pouvez vous les procurer chez la secrétaire du Club, Danielle St-Jean Landry au 15, rue de la Villa, St-Jean-de-Dieu. S.V.P. Communiquez avec elle au 418-857-6049.

Merci de votre attention !

Danielle St-Jean, secrétaire du Club

PROGRAMME INCITATIF À L'ACHAT LOCAL

Passeport Johannois

La Chambre de commerce de St-Jean-de-Dieu vous invite à participer au Programme incitatif à l'achat local le « Passeport johannois ». Le programme se poursuit toujours. M. Éric Malenfant, Président de la Chambre de commerce a procédé au tirage le 21 septembre dernier. Cinq prix totalisant 1 350$ en monnaie johannoise à redistribuer dans nos entreprises ont été remis. Les gagnants sont Nadine Turcotte, Marie-Paule Ouellet, Georgette Jean, Francine O. Sénéchal et Diane Jean. Félicitations et merci à tous pour votre participation! Les commerces visités par les gagnants sont L'Caf St-Jean, Gaz bar Danie Gamache, Pharmacie Dominic Beaumont inc, Alimentation JY Belzile, Clinique d'esthétique Beauté plus, Dépanneur H. Lebel, Restaurant Resto-Bar Le Gueuleton, Cantine Chez Laurie, L'Coiffe et Unoria Coopérative. Le prochain tirage aura lieu le 21 décembre prochain. Vous pouvez déposer votre Passeport johannois complété dans l'entrée de l'Édifice municipal ainsi que chez Alimentation JY Belzile. Participez en grand nombre et encouragez ainsi nos entreprises locales!

MESSAGE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Madame, Monsieur,

Il est maintenant le temps du renouvellement de votre adhésion à titre de membre de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu ou d'une nouvelle adhésion pour les non-membres.

Forts d'un réseau depuis plus de 50 ans, nous contribuons ainsi au développement de notre municipalité. Les membres bénéficient de la solidarité et de l'encouragement d'entrepreneurs issus de tous les secteurs économiques. Être membre vous permet également de :

- Participer au programme incitatif d'achat local le « Passeport johannois ». Vous pourrez aussi accepter dans votre commerce «la monnaie Johannoise»;

- Adhérer à l'assurance collective des chambres de commerce et ainsi bénéficier d'un rabais substantiel pour votre entreprise;

- Promouvoir votre entreprise par la publication de votre nom sur différents médias. Les membres sont également invités à participer à différents types de publicité à faible coût;

- Devenir éligible au programme de création d'emploi ainsi qu'à des subventions pour l'intégration de stagiaires dans votre entreprise;

- Participer au souper des membres. Cet évènement à caractère social avec conférenciers locaux est organisé exclusivement pour ses membres;

- Assister au Souper de Noël des entreprises. Nous vous offrons la possibilité de participer à un party de Noël « tout inclus ». Il vous suffit d'inviter vos employés;

- Obtenir divers renseignements sur ce qui touche l'entreprenariat (subventions, mise à jour, stratégies, etc.) par différentes conférences;

- Collaborer lors de la gestion de vos ressources humaines.

Afin de rendre la Chambre de commerce plus accessible, nous vous offrons, encore cette année, de nouveaux tarifs d'adhésion. Le coût pour les entreprises et les membres-individuels demeurent les mêmes.

Toutefois, nous vous proposons une réduction de 50% pour intégrer une 2e entreprise. De plus, nous offrons un tarif moindre pour les travailleurs autonomes qui désirent être membre de la Chambre de commerce.

Enfin, les nouvelles entreprises crées dans la dernière année pourront dorénavant bénéficier d'un an d'adhésion gratuitement.

La Chambre de commerce a besoin de vous pour continuer ses activités et débattre des dossiers. Vous trouverez ci-joint, le coupon-réponse à retourner avec votre paiement avant le 1er décembre pour la cotisation de l'année 2023-2024.

Comptant sur votre implication habituelle, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Éric Malenfant — Président

Caroline Rioux — Directrice générale

Adhésion 2023-2024 – Coupon-réponse

ÉMIS À : _____

ADRESSE: _____

_____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

Tarifs d'adhésion: **(Cochez (✓) la cotisation représentative à votre situation)**

Membre individuel	30$	
Travailleur autonome	45$	
Entreprise	60$	
Création d'une nouvelle entreprise	0$	
Adhésion d'une 2e entreprise Son nom: _____	50% (22,50 ou 30$)	

Montant ci-joint (chèque adressé à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu):

_____$

Chambre de commerce
Saint-Jean-de-Dieu

32, rue Principale Sud
St-Jean-de-Dieu (Qc)
G0L 3M0

☎: 418 963-3529 p.9
: chambredecommerce
stjean@outlook.com

À CONSERVER

JOURNAL MUNICIPAL ÉDITION SPÉCIALE DU 150E

En 2023, nous commémorons le 150e anniversaire de fondation de l'érection canonique et municipale de Saint-Jean-de-Dieu. Nous sommes conscients que 150 ans d'histoire ne s'écrit pas en quelques pages et nous ne voulons pas réécrire l'histoire dans son intégralité depuis 1873. D'ailleurs, nous vous référons aux livres qui ont déjà été publiés pour le centenaire en 1973 et lors du 125e en 1998. Nous voulons ici nous rappeler quelques souvenirs des 25 dernières années seulement.

Que s'est-il passé à Saint-Jean-de-Dieu depuis 25 ans? Quels ont été les développements et les événements qui ont fait évoluer notre patelin? Qu'est-ce qui a changé? Pour répondre à ces questions, nous ferons un survol de différents aspects et événements qui ont touchés notre municipalité et sans oublier nos doyens.

Ce journal municipal représente un petit recueil de souvenirs et vous comprendrez que nous ne pouvions pas relater tous les faits. Il est très probable aussi que nous ayons fait des oublis et des omissions. Nous vous demandons d'être indulgents envers nous. Nous souhaitons que pour vous, cette lecture sera enrichissante.

Le Comité organisateur du 150e

ÉVÉNEMENTS SOCIAUX-DÉMOGRAPHIQUES

Population en 1998 : 1828 habitants
Population en 2023 : 1651 habitants

Maires :	1998 à 2005 :	Rodrigue Soulard
	2005 à 2013 :	Jean-Marie Côté
	2013 à 2021 :	Alain Bélanger
	2021 à …… :	Jean-Claude Malenfant

Directeurs généraux :	1998 à 2013 :	Normand Morency
	2013 à 2022 :	Daniel Dufour
	2022 à …… :	Marc Morin

Directeurs (trices) des loisirs :	1998 à 1999 :	Stéphane Jalbert
	1999 à 2001 :	Martin D'Auteuil
	2001 à 2002 :	Jonathan C. Hawey
	2002 à 2006 :	Éric Côté
	2006 à 2009 :	Rémi Tremblay
	2009 à 2021 :	Damien Sirois
	2021 à 2022 :	Marie-Ève Morin
	2022 à 2023 :	Damien Sirois
	2023 à …… :	François Michaud

Curés :	1998 à 2001 :	Hermel Pelletier
	2001 à 2002 :	Jacques Côté
	Août 2002 à fév. 2006 :	Claude Pigeon
	Fév. 2006 à oct. 2006 :	Gérald Roy
	Oct. 2006 à 2017 :	Hermel Lahey
	2017 à 2018 :	Marien Bossé
	2018 à 2020 :	Yves Pelletier
	2020 à …… :	Jean-François Melançon

Écoles :
Nombre d'élèves en 1998-1999 :
préscolaire : 39, primaire : 130, secondaire : 133 Total : 302

Nombre d'élèves en 2022-2023 :
préscolaire : 41, primaire : 130, secondaire : 72 Total : 243

DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

2000 : reconstruction du pont de la rivière Boisbouscache
2001 : incendie majeur à la Menuiserie Bélisle le 28 février
2002 : 1e réunion pour former un secteur pastoral. Plus tard, il portera le nom de « Secteur des Belles-Vues »
2002 : reconstruction du pont des Trois-roches
2002 : 1e juin, fusion des Caisses Desjardins de St-Jean-de-Dieu, St-Clément, Ste-Françoise et Ste-Rita. La nouvelle caisse s'appellera « Caisse Desjardins du Terroir basque »
2004 : mise en circulation de la monnaie johannoise pour encourager l'achat local
2007 : incendie majeur à l'ancien garage Yvon Sirois le 11 mai
2008 : Nomination de la salle Édouard-D'Auteuil (située au sous-sol de l'église)
2008 : 21 mars, la municipalité a fermé les routes dû à la « tempête du Vendredi saint »
2010 : août, démolition de la Boutique Emmanuelle située aux coins des rues Principale et Gauvin Est
2010-2011 : travaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
2011 : démolition du Pavillon Rochapel, situé entre la quincaillerie et le restaurant Le Gueuleton pour en faire un stationnement
2011 : 1e janvier, fusion de la Caisse Desjardins du Terroir basque avec la Caisse Desjardins de St-Mathieu-de-Rioux
2013 : ouverture de « Les premières Habitations du jardin »
2013 : inauguration de la bibliothèque Rose-Alma Dubé, située à l'intérieur de l'église
2014 : début du fonctionnement de la chaufferie à la biomasse
2017 : Structures de revitalisation patrimoniale
2018 : inauguration du parc d'amusement Félix-D'Auteuil
2018 : formation de l'unité pastorale des Basques
2018 : 26 novembre, un incendie s'est déclaré au restaurant Le Gueuleton
2019 : 1e janvier, fusion de la Caisse Desjardins du Terroir basque avec les Caisses Desjardins de Trois-Pistoles et St-Cyprien. Elle portera le nom de « Caisse Desjardins des Basques »

2020 : 50e et dernier carnaval
2020-2021 : pandémie mondiale de COVID-19
2021 : inauguration du parc Jean-Claude-Caron
2021 : inauguration de la nouvelle caserne incendie
2021 : démolition de l'ancienne salle de quilles, située rue de la Salle
2023 : démolition de l'ancien garage municipal et agrandissement de l'ancienne caserne incendie pour en faire un nouveau garage municipal

ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES

Selon Statistiques Canada :

Au 1e octobre 1998, le salaire minimum était de $6.90 et le salaire à pourboires était de $6.15. Alors que 25 ans plus tard, au 1e mai 2023, le salaire minimum est de $15.25 et le salaire à pourboires est de $12.20.

Vous avez sûrement remarqué aussi que les prix moyens à la consommation ont augmenté. En voici quelques exemples :

En 1998, un timbre coûtait $0.45 alors qu'en 2023, il en coûte $1.07. Toujours en 1998, on pouvait se procurer un litre de lait 2% pour $1.99 et une livre (454g) de beurre pour $2.57. En 2023, nous devons débourser respectivement $3.87 et $5.90. Du côté des automobiles neuves, en 1998, il était possible d'acheter un Honda Civic 4 portes LX de base pour $15,700 alors qu'en 2023, il en coûte $28,850.

Selon la Banque du Canada :

Au 1e janvier 1998, le taux préférentiel était de 6% et il est passé à 7.20% au 29 septembre 2023.

Selon la Régie de l'Énergie du Bas St-Laurent :

Au 5 janvier 1998, le prix moyen de l'essence ordinaire était de $0.581 le litre. Au 30 janvier 2023, il se détaillait à $1.684.

Taux d'inflation selon la banque du canada :

1998 : 1%

Janvier 2023 : 5.9% (5.4% l'énergie et 11.4% l'alimentation)

HOMMAGE À NOS DOYENS

Mme Laurette Talbot

Mme Talbot fête cette année son 100e anniversaire de naissance. Née le 29 juin 1923 à St-Jean-de-Dieu dans le Rang de la Société Est, elle est la fille de Léon Talbot et Joséphine Mailloux. Mariée à Alfred Sénéchal, fils de Joseph Sénéchal et Anasthasie Albert. Elle est l'aînée d'une famille de 3 enfants. Elle décrit son enfance comme heureuse et insouciante entourée de ses parents et grands-parents : Joseph Talbot et Élise Ouellet. Elle aimait beaucoup sa vie tranquille mais laborieuse sur la terre. Très croyante, sa grand-mère Élise avait un grand livre de catéchisme tout en images qu'elle aimait regarder. Cependant, pendant cette enfance quelques tragédies arrivèrent. En juillet 1927, alors qu'elle avait 4 ans, sin frère Raymond âgé de 13 mois décéda d'une grippe diagnostiquée à l'époque mais par la suite, sa cousine eut les mêmes symptômes porteurs de la leucémie. En août 1927, naquit son 2e petit frère Léo qui décéda le lendemain de sa naissance. Quand Laurette avait 12 ans, sa grand-mère Élise avait mal aux jambes et une plaie à aine qui coulait. Non diagnostiqué à l'époque mais très possiblement un cas de diabète avancé. À 21 ans, elle se maria et demeura au même endroit sur la ferme familiale et garda ses parents Léon et Joséphine. Elle a eu 5 enfants avec M. Sénéchal :
Annette, Lise, Laurent, Léopold et Jacques en plus d'avoir 12 petits-enfants et 25 arrière-petits-enfants. Toujours active à 100 ans, elle aime beaucoup entretenir son jardin et ses fleurs. Plus jeune et même encore aujourd'hui, elle fait du tricot, de la couture (réparations de vêtements) et le petit entretien de sa maison. Active sur Internet depuis 20 ans, Elle aime encore apprendre des choses. Mme Talbot, nous vous souhaitons encore de belles années en santé!

M. Jean-Louis Ouellet

Né le 20 mars 1928, il est âgé aujourd'hui de 95 ans. Natif de St-Jean-de-Dieu dans le Rang de la Rallonge, il est le fils de Charles Ouellet et d'Amarilda Malenfant. Il est le 9e d'une famille de 14 enfants. Il s'est marié à Céline D'Auteuil le 10 août 1967. Ils eurent 2 enfants : Stéphane et Caroline. Ils ont maintenant 3 petits-enfants. Il fit son primaire à l'école de la Rallonge jusqu'âge de 12 ans. À 14 ans, il commence à travailler d'abord au moulin à scie et ensuite sur le « bulldozer » de son père. En 1956, il devient entrepreneur en machineries lourdes à salaires et à contrats jusqu'à l'âge de sa retraite. Il a encore l'énergie nécessaire à l'entretien de sa maison. M. Ouellet, nous vous souhaitons encore de belles années en santé!

INFO
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

SAVIEZ-VOUS QUE….

Afin que votre enfant puisse apprendre à patiner en toute sécurité et ainsi éviter les blessures graves, il est obligatoire de lui fournir un casque réglementaire. Mais, qu'est-ce qu'un casque réglementaire?

Pour savoir si le casque de votre enfant est sécuritaire et conforme, choisissez un casque approuvé CSA.

Les casques de vélos, planches à roulettes ou de ski ne sont pas conformes, car ils ne couvrent pas correctement la zone la plus à risque soit l'arrière de la tête.

De plus, une paire de patins adéquate ainsi que des lames aiguisées convenablement vont aussi aider votre enfant à améliorer ses performances et diminuer le risque de chute. Les patins de type évolutif sont fortement déconseillés.

SEMAINE DE LA PROCHE AIDANCE ET ÉVÉNEMENT PHARE

Conférence-spectacle à venir et vente de billets

Pour remercier et souligner l'apport des personnes proches aidantes, le Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) organise un événement phare le 10 novembre à 19 heures, qui clôturera la semaine de la proche aidance qui aura lieu **du 5 au 11 novembre prochain.**

Les billets seront en vente au coût de 10$ dès le 9 octobre au bureau du CAPAB (50, rue Notre-Dame Ouest à Trois-Pistoles) et chez Kadorama (420, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles).

À venir en novembre

- Semaine nationale des personnes proches aidantes : **du dimanche 5 novembre au samedi 11 novembre**
- Thème de la semaine : ***Ensemble, Cultivons l'humain***
- Événement phare à l'auditorium de l'école secondaire de Trois-Pistoles, vendredi 10 novembre à 19 heures
- **Conférence - spectacle par Chantal Fleury**
- https://chantalfleury.com/confe-show/

- **Qui est la conférencière :** pour Chantal Fleury, son plus grand défi a été d'accueillir sa mère de 90 ans chez elle. Selon elle, personne n'est naturellement outillé pour relever ce genre de défi.

Pour plus d'informations et achat de billets, veuillez communiquer avec nous :

Centre d'aide aux proches aidants des Basques
50, rue Notre-Dame Ouest, bureau 8
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Téléphone : 418-851-4040
Courriel : info@lecapab.com
Site internet : www.lecapab.com

Consultation auprès des personnes de 50 ans et +

Les Clubs de 50 ans et plus sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission d'organiser des activités de rassemblement à caractère culturel, de loisir, sportif, de plein-air, intergénérationnel etc. et visent également à briser l'isolement de certaines personnes.

Cet automne, nous invitons les gens de 50 ans et plus à participer à une consultation qui permettra de connaître vos besoins en regard d'activités/fréquence/période/intérêt etc. Cela aidera les 7 clubs de la MRC des Basques à comprendre pourquoi il y a une diminution de la fréquentation depuis la pandémie et pouvoir bonifier leur programmation pour les années futures.

Si vous désirez participer, **contacter Mme Jocelyne Albert au 418-851-3178** ou **jocelynealbert.projet50plus@gmail.com** afin d'obtenir un questionnaire par courriel ou en format papier par courrier.

Une carte de membre de chaque club sera tirée parmi les personnes qui auront répondu au sondage.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration !

INFO-LOISIRS

Résultats Grande Virée 2023

Revenus = 117 472,30 $
Dépenses = 94 518,99 $
Surplus = 22 953,31 $

Dons faits à :

Service de garde – École April :..... 1002,50 $
Fabrique de St-Jean-de-Dieu ..... 673,03 $
Maison des Jeunes Le Bunker ..... 1124,98 $
Finissants Secondaire 5 ..... 566,95 $
Club de patinage artistique Les Étoiles Magiques..... 756,00 $
Don OPP..... 846,40 $
Don EUCAN..... 200,00 $
Don Clara Côté (Bar mobile Tire 4x4) ..... 250,00 $
Don Léa Bélisle (Bar mobile Tire 4x4)..... 250,00 $
Don Nathanaël Rioux (Bar mobile Tire 4x4)..... 250,00 $
Don Tournoi de balle..... 750,00 $

Ligue de semaine (hockey adulte)

Les inscriptions pour la ligue de semaine de hockey adulte du lundi et mercredi soir sont débutées et si vous êtes intéressés à avoir plus d'information ou vous inscrire, vous pouvez communiquer avec François Michaud au 418-963-3529, poste 4 ou par courriel à loisirs1@saintjeandedieu.ca . Vous êtes les bienvenus!!!

Bonne saison de hockey!!!

LE 5 NOVEMBRE 2023, ON RECULE L'HEURE!

Le **prochain changement d'heure au Québec** aura lieu durant le premier week-end du mois de novembre. **Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023**, toutes les horloges devront être reculées d'une heure afin de revenir à l'heure «normale» du Québec. Ce changement d'heure vous donnera une heure de sommeil en plus dans la nuit du samedi 4 novembre au dimanche 5 novembre, mais en revanche, le soleil se couchera désormais plus tôt le soir, partout au Québec.

Changez aussi les piles de vos avertisseurs de fumée!

LA GÉRIATRIE SOCIALE

Au service des ainé.e.s
de la MRC des Basques

A propos de la gériatrie sociale

La gériatrie sociale souhaite faire le lien entre les aînés et les services dont ils ont besoin. Elle tient compte de la réalité des aînés en agissant à même leur milieu de vie. La gériatrie sociale encourage les aînés à agir tôt lorsque des problématiques apparaissent. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des aînés et de maintenir leurs capacités le plus longtemps possible. Enfin, l'approche se fait dans le respect des droits et des choix personnels des aînés.

On fait le pari qu'il est possible d'ajouter de la vie aux années !

Nos services

Visites à domicile
Vos besoins sont importants pour nous, quels qu'ils soient nous pouvons venir vous voir directement à la maison et vous accompagner.

Références
Notre équipe professionnelle peut facilement faire le lien entre vous et les ressources qui répondront à vos besoins.

Écoute et soutien
Notre équipe est tenue à la confidentialité. Contactez-nous si vous avez besoin de parler, nous sommes là pour vous écouter.

Contactez-nous 418-516-9065

Steve Lebel
Travailleur de milieu
418-516-9065
Itmav.geriatrie.sociale@gmail.com

Projet porté par

634, rue Richard, Trois-Pistoles (Québec) GOL 4Ko
418 851-2144 – logis-aide@outlook.com
www.logisaide.com - @ logisaide

GARAGE ET ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Selon le règlement municipal no 232 sur le zonage, **du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante**, un garage ou un abri d'auto temporaire est permis dans toute la profondeur de la marge de recul jusqu'à une distance de 1,50 mètre de la chaîne de rue ou jusqu'à une distance de 1,50 mètre de la ligne avant dans les rues où il n'existe pas de chaîne de rue.

Durant cette période, l'installation d'un garage ou d'un abri d'auto temporaire préfabriqué en toile ou autres est défendue à moins de 1,50 mètre d'une borne-fontaine afin de la garder libre en tout temps et afin de n'occasionner aucun obstacle pour le bénéfice du service d'incendie en cas d'incendie.

Le garage ou l'abri d'auto doit être érigé sur une voie d'accès au stationnement ou sur ce dernier et doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux démontables.
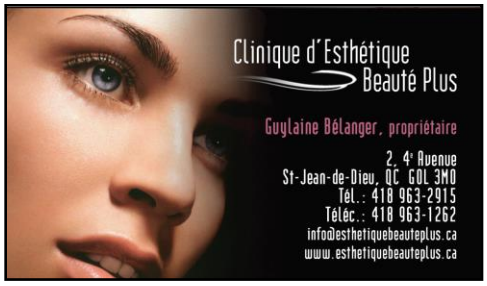
Lors de l'exécution de travaux d'entretien, la Municipalité n'est jamais responsable des bris ou dommages occasionnés par ses équipements à un garage ou abri d'auto temporaire empiétant sur la marge de recul. (8.3.1)